



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

COMMUNIQUÉ

Mesures sanitaires de la COVID-19

Le ministre de l'Éducation doit revoir ses positions rapidement quant à la rémunération du personnel déclaré positif et absent

-Denis Bolduc secrétaire général de la FTQ

Montréal, le 20 septembre 2022. – Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Denis Bolduc demande au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge de revoir sa position en ce qui a trait à la rémunération des employés du soutien scolaire qui se retrouvent en isolement parce qu'ils présentent des symptômes de la COVID-19.

Actuellement, une ou un employé du secteur scolaire qui présente des symptômes de COVID-19 doit s'isoler pendant cinq jours afin d'éviter toute contamination. Or, pendant la pandémie, ces travailleuses et travailleurs conservaient leur plein salaire. En ce début d'année scolaire, le ministère de l'Éducation a donné la responsabilité aux Centres de services et aux commissions scolaires de gérer la rémunération des employées absentes en raison de la COVID.

« Le ministre a remis la patate chaude dans les mains des Centres de services. Or, certains Centres de service ont décidé que les employés en isolement seraient en congé maladie. La plupart de nos membres sont à statut précaire, plusieurs n'ont même pas de congés maladie. Certains ne peuvent avoir qu'un des symptômes de la COVID, même sans être malade, et pour plusieurs la banque de maladie est presque épuisée pour l'année. C'est inacceptable », affirme Denis Bolduc.

Géométrie variable

Comme le ministère a remis l'odieuse de la gestion de la rémunération aux différents Centres de services, la situation est différente d'un endroit à l'autre. Certains Centres de services ont accepté que les employés qui sont positifs à la COVID puissent faire du télétravail. Toutefois, plusieurs catégories d'emploi ne peuvent pas s'exercer à distance, comme le travail d'éducatrice en service de garde, concierge ou surveillante d'élève. D'autres Centres de services offrent de récupérer les congés maladie utilisés en travaillant l'équivalent des heures passées en isolement. Dans tous les cas, la situation est rarement idéale pour les travailleuses et les travailleurs.

« Le gouvernement se débarrasse d'un problème tout en refile la facture aux plus bas salariés de sa fonction publique. Le ministre Roberge doit corriger cette injustice rapidement et payer le plein salaire à tous ses employés qui doivent s'absenter en raison de la COVID sans amputer la banque de congés maladie », conclut M. Bolduc.

Les trois affiliés de la FTQ, le SCFP, le SEPB et le UES-800 représentent près de 15 000 travailleuses et travailleurs du soutien scolaire tant dans des Centres de services francophones que dans des Commissions scolaires anglophones.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses.

– 30 –

Source : FTQ

Renseignements : Jean Laverdière, 514 893-7809, jlaverdiere@ftq.qc.ca